

SARL SERGE INCORVAIA

Magny-Cours

Spécialiste PORSCHE indépendant

Technopole du circuit module n°1

58470 Magny-Cours

www.sergeincorvaia.fr

Portable : 06.07.68.73.70

ENGAGEMENT PERSONNEL

Dans le cadre de la sortie organisée par, **SARL SERGE INCORVAIA MAGNY-COURS** le :

Vendredi 2011 Piste Club Magny-Cours 17H-20H pour 160€.

Je soussigné(e) :

M....., né(e) à le
demeurant.....

TELEPHONE : **Mail :**

Dégage le circuit de Magny-Cours et Sarl Serge Incorvaia de toutes responsabilités, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit

Je déclare :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.
- Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit de Magny-Cours ET SARL Serge Incorvaia dès lors que :
 - je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
 - ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler au circuit de Magny-Cours, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit.

Il est interdit :

- de faire des marquages au sol par un moyen autre que des bandes adhésives, ou d'enfoncer des pieux
- de fumer dans les boxes, sur la voie des stands et en bordure de piste
- d'effectuer des « burns » assortie d'une amende de 1.000€ qui sera infligées à tout contrevenant
- pour les enfants de pénétrer sur la voie des stands
- d'amener des animaux dans l'enceinte du circuit

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le présent règlement.

A Magny-Cours : Le.....